Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 25 (1917)
Heft: 5

Artikel: L'année de la misère en Suisse et plus particulièrement dans le Canton de Vaud : 1816-1817
Autor: Henrioud, Marc
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-20985

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ainsi publiquement passé à Chavanes en la même presence que les Echutes des Dixmes en graines led. jour 18e Juillet 1748.

(Communiqué par M. F. ROULIER, Yvonand.)

L'ANNÉE DE LA MISÈRE EN SUISSE
et plus particulièrement dans le Canton de Vaud
1816-1817.

(SUITE)

Les rapports venus d'Allemagne signalent la cherté des grains dans ce pays. Le roi de Bavière venait de mettre un impôt de 7 francs (10 fr. 50, monnaie actuelle) sur les blés sortant de ses Etats. Les prix étant plus avantageux dans le Midi, c'est à Marseille, Gênes, Livourne qu'on fit les plus fortes emplettes.

Plus de 80,000 quintaux de blé (environ 40,000 quintaux métriques) furent achetés à l'étranger pour le compte du Gouvernement vaudois, savoir 71,000 quintaux dans le Midi et 9000 quintaux seulement en Allemagne.

Le prix d'achat de ces grains s'éleva, en chiffres ronds, à 1,613,000 francs, ancienne monnaie (environ 2,400,000 francs, monnaie actuelle). Leur transport coûta en outre 677,000 francs anciens; les autres frais, s'élevèrent à 87,000 francs, ce qui donne en tout une somme de 3,565,000 francs, valeur actuelle, dépensée pour l'opération.

Ce blé put être remis aux souscripteurs au prix de 30 francs le quintal de marc [1] (environ 90 francs de notre mon-

[1] D'après les dernières cotes le blé de 1917 (mars) se vend, dans le canton de Vaud, 51 francs les 100 kilos. Le blé de 1816 coûtait donc beaucoup plus que celui d'aujourd'hui.

naie les 100 kilogrammes). En réalité, il coûtait légèrement plus à l'Etat, qui eut à supporter de ce chef une somme totale de 3607 francs anciens.

Ce ne fut pas une petite affaire que de rendre cette énorme quantité de blé à portée des consommateurs avec les moyens dont on disposait alors. Les convois furent acheminés par eau et par terre.

Le 20 novembre, les premiers chargements, venant d'Allemagne, arrivèrent par barques à Yverdon. Les blés expédiés par le Simplon et le Mont-Cenis suivirent peu après. Dès le 21 janvier 1817, les blés du Midi transitant par la France et acheminés par le Rhône commencèrent à arriver à Ouchy. Le 31 janvier, la *Gazette de Lausanne* annonce que les blés de l'étranger continuent d'arriver et qu'il y en a pour nous à Lyon et sur toute la route.

Pour emmagasiner ces grains à Lausanne, on utilisa la vieille cure de la Cité-Derrière (tête du pont Bessières) et la Tour d'Ouchy.

Une première répartition fut faite aux souscripteurs, à raison d'une livre de blé par franc; puis les commissaires du Gouvernement furent autorisés à vendre du blé dans leurs greniers, par petites quantités. On créa à cet effet des *billets* dits de *besoin*. La quantité de blé à délivrer était calculée sur le pied de 50 livres par mois pour un ménage de 5 personnes et à proportion pour les ménages plus ou moins nombreux.

Les boulangers ne pouvaient recevoir plus de 8 quintaux (4 quintaux métriques) de blé en une seule fois.

Pour empêcher la sortie du blé et des pommes de terre, le Conseil d'Etat décida (7 novembre 1816) la création de *gardes bourgeoises,* qui furent plus tard placées sous la direction d'officiers expérimentés.

Ces gardes devaient surveiller toute exportation de den-

rées et faire à cet effet de continuelles patrouilles de jour et de nuit. Les transports illicites étaient saisis et confisqués.

* * *

La bienfaisance et la charité du peuple vaudois eurent une belle occasion de se manifester. Ces vertus furent largement pratiquées.

Au commencement du mois d'août 1816 déjà, la Municipalité de *Nyon* faisait distribuer aux 400 habitants les plus pauvres de cette ville, sans distinction de bourgeoisie, une certaine quantité de pain à un crutz (3 $^3/_4$ centimes) en-dessous du prix ordinaire, par livre.

Le 27 août, à l'issue d'une prédication faite à *Concise* sur la nécessité de venir en aide aux pauvres, on fit une collecte qui produisit plus de 800 francs, ancienne valeur (1200 francs, monnaie actuelle).

A *Provence,* vers la même date, la Municipalité acheta des farines et des grains et fit fabriquer à la cure le pain destiné aux nécessiteux. Ce pain leur était distribué gratuitement ou à 5 crutz (18 $^3/_4$ centimes) la livre, suivant les cas.

Le 3 octobre, le Conseil d'Etat envoyait aux Municipalités et aux pasteurs deux circulaires recommandant la création de comités de secours dans toutes les grandes communes où il n'en existait pas encore, et l'institution de collectes parmi les gens aisés.

Quelques jours plus tard, le gouvernement publiait lui-même une *Notice sur la composition des soupes économiques,* d'après le système Rumford. On voyait dans les rues de plusieurs localités, installées à ciel ouvert, de grandes chaudières destinées à la cuisson en grand de potages. Aux heures des repas, la foule faisait cercle autour de ces installations de fortune.

Au sujet de ce mouvement charitable, on lit dans la *Gazette de Lausanne* du 22 novembre 1816:

« Le même esprit public qui s'est manifesté dans le canton pour la souscription relative aux achats de grains dans l'étranger répond aujourd'hui à l'appel qui a été fait pour venir au secours des pauvres dans ces temps de cherté.

« Nous apprenons que dans tous les lieux on s'empresse de remplir les intentions du Gouvernement avec un zèle et une charité également honorables. Il serait trop long d'indiquer ici tout ce qui s'est fait. Dans divers cercles, les municipalités sont chargées de prendre des mesures efficaces pour secourir les pauvres de leur ressort. Dans d'autres, tels que ceux de Gingins, la Tour, Cudrefin, Villars-sous-Yens, Aubonne, Yverdon, Oron, Lucens, Lutry, etc., on a créé des comités de bienfaisance ou donné plus d'étendue à ceux qui existaient déjà.

« L'utile établissement des soupes économiques, qu'on voit fonctionner à Lausanne depuis plusieurs années et qui a reçu ces derniers temps un développement beaucoup plus grand, a été imité en divers lieux. Ainsi à Blonay et Saint-Légier, les comestibles pour les soupes seront fournis pendant quatre à cinq mois par la bénéficence d'un seul particulier. A Yverdon, la collecte faite pour alimenter un semblable établissement, a déjà produit plus de cent louis. A Moudon, une souscription qui a eu lieu dans les premiers moments du besoin, pour distribuer du pain aux pauvres, s'est élevée à plus de 50 louis. Dans le cercle de Sullens, on a établi une société de bienfaisance dont nous regrettons de ne pouvoir citer le règlement, qui se distingue par sa sagesse et ses excellentes vues. Cette société a déjà recueilli un fonds de 1200 francs (1800 francs, monnaie actuelle). En un mot il nous faudrait citer presque toutes les communes du canton, si nous voulions donner une juste idée de l'empres-

sement avec lequel on procure aux pauvres les moyens de traverser la pénible saison dans laquelle nous entrons.» Et la *Gazette* ajoutait : « Heureuse est la nation qui trouve dans ses autorités et dans ses membres cette noble émulation pour venir au secours des malheureux. »

Le 12 décembre 1816, un grand concert de bienfaisance fut donné à Lausanne, dans le temple de St-François, par la Société de musique de cette ville et quelques amateurs. On y exécuta le célèbre oratorio de *Haidn*. Ce concert produisit un bénéfice net de 1250 francs (environ 1875 francs, monnaie actuelle). La chronique raconte que les lieux publics — chose rare — étaient demeurés déserts et que, malgré un temps affreux l'église était pleine à l'heure d'ouverture de la solennité.

Le sexe aimable de St-Saphorin-sur-Morges se distingua, l'an de la disette, par son dévouement. Le secrétaire communal Roland, faisait son éloge en ces termes dans la *Gazette de Lausanne* du 28 mars 1817 :

« La Municipalité de St-Saphorin, cercle de Colombier, croit devoir témoigner aux dames de cette localité sa vive gratitude des secours considérables que leur inépuisable charité a versés sur les pauvres de cette commune. La bénéficence est un besoin de leur cœur ; elles ont toujours répandu de toutes parts d'abondantes aumônes ; mais celles qu'elles font maintenant sont proportionnées à la misère actuelle. La charité de ces dames est pure et désintéressée, c'est pourquoi ce témoignage public pourra leur déplaire. »

* * *

L'hiver 1816-1817 et le printemps qui suivit furent durs pour beaucoup de gens, malgré les précautions prises pour leur venir en aide.

Le mandement du Jeûne de 1816 faisant allusion aux

*

événements dont nous nous occupons, parle des « douloureuses privations causées par le dérangement des saisons et le renchérissement onéreux des denrées ».

La petite vérole régna, au mois de novembre 1816, dans la contrée d'Orbe, dans le cercle de l'Isle et à Lausanne.

Dans la paroisse de Savigny, en décembre, on comptait 100 familles pauvres et à peine 10 en état de faire l'aumône. Au dire du pasteur de cette paroisse, le plus grand nombre des familles nécessiteuses se composaient de 6, 8 et jusqu'à 12 personnes, entassées dans une même *cahute,* sans provision et guettées par la fièvre gastrique, conséquence des privations. L'enquête ordonnée à ce sujet par le Gouvernement démontra heureusement que ce pasteur avait vu les choses trop en noir et que la fièvre gastrique n'existait guère que dans son imagination.

A Buchillon, à la même époque, 65 personnes se trouvaient, d'après le témoignage du juge de paix, dans une profonde misère également.

Au mois de mars de l'année 1817, la Municipalité de Chavannes-le-Veyron signalait au Conseil d'Etat la « situation déplorable de cette commune » et la « dépravation morale de plusieurs de ses habitants ». Le nombre des pauvres s'y élevait à 103 et allait croissant.

A Burtigny, en mai, on comptait 98 indigents sur 181 personnes, c'est-à-dire plus de la moitié de la population.

Si la vie durant le pénible hiver 1816-1817 fut pénible dans la plaine, on se représente facilement ce qu'elle dut être pour les populations montagnardes.

Ste-Croix fut une des localités où la disette se fit le plus sentir.

Au début du mois de mars 1817, le nombre des familles à assister y était si grand et les provisions si petites qu'on se trouva pris au dépourvu.

Les esprits commençaient à s'agiter. Les conseillers d'Etat Richard et Jan se rendirent sur les lieux pour y étudier la question des vivres et y éclairer l'opinion publique.

C'est sans doute de ces faits que voulait parler Stratford Canning, ministre d'Angleterre en Suisse, dans une lettre qu'il écrivait à son Gouvernement le 8 avril 1817 et dont voici la traduction, faite sur une copie des Archives fédérales :[1]

« Stratford Canning au vicomte Castlereagh.

» Berne, le 8 avril 1817.

» Excellence,

» L'excessive cherté des denrées dans plusieurs parties » de la Suisse, que j'ai signalée il y a quelque temps à Votre » Excellence, et qui n'a été enrayée jusqu'ici que grâce aux » efforts des Gouvernements de ce pays, a provoqué récem- » ment de l'agitation dans les régions montagneuses du Pays » de Vaud. Irrités par une grande détresse, les paysans de » ces régions ont projeté de marcher sur Lausanne pour » s'approvisionner dans cette ville. Le Gouvernement a jugé » nécessaire, ainsi que j'en suis informé, d'envoyer des per- » sonnes de confiance sur les lieux pour parlementer avec » eux et les calmer. Il y a des raisons de croire que leurs » efforts ont eu un succès au moins momentané et que » la situation ne manquera pas de s'améliorer dès que la » saison des semailles sera terminée.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Un citoyen de Ste-Croix (M. Jaccard de Lerber) m'a rapporté la petite anecdote suivante qui concerne ce bourg jurassien :

[1] *(Original aux Archives du Foreign Office de Londres.)* Cette copie m'a été obligeamment signalée par M. *Auguste Burnand*, à Berne.

« Un père de famille s'étant rendu en France pour y acheter du pain réussit à s'en procurer avec grande difficulté. Mais cette provision lui fut saisie par les douaniers à la sortie. Nonobstant cet échec, il se rendit de nouveau dans le même pays quelques jours après et pour le même but. Il ne réussit à se procurer à aucun prix ni pain ni graine. Etant rentré découragé au milieu des siens, il jeta ses écus sur la table en disant : Tenez, enfants, mangez! »[1]

Les journaux vaudois de l'époque annoncent plus de ventes forcées qu'à l'ordinaire.

Des gens cherchèrent à s'expatrier, pensant qu'ailleurs les pierres seraient moins dures que dans notre pays.

C'est ainsi qu'au mois de juin 1817, plusieurs ressortissants du canton de Vaud arrivèrent à la frontière du canton de Berne, dans l'intention de se rendre auprès du chargé d'affaires de Russie, afin d'en obtenir des passeports et des secours pour passer en Pologne. Comme ces émigrants n'avaient pas le moyen de faire le voyage, ils furent renvoyés à leurs communes.

[1] Il est assez piquant de rapprocher cette anecdote de celle que raconte M. Maurice Gabbud dans le travail qu'il vient de consacrer à « L'an de misère dans le Val de Bagnes » *(Annales valaisannes*, numéro 1, octobre 1916) :

« Un pauvre homme de Bruson du nom de Maret, dit-il, chargé de famille, était descendu à Martigny afin de s'approvisionner en grains. Il ne put en trouver. Force lui fut de rentrer chez lui les mains vides au milieu des siens affamés. Pris de désespoir, dans un geste furieux, il jeta l'argent destiné à l'achat du pain introuvable, à travers la chambre, disant : « *Va-t'en, puisque tu ne sers plus de rien et que tu n'empêcheras pas ma famille de mourir de faim!* » Mais la détresse de cet homme fut heureusement secourue par la charité d'une voisine au cœur généreux.

Le même auteur affirme qu'en Valais, on trompait parfois la faim des enfants en leur lançant en pâture, comme à des pourceaux, de la graine de chenevis, quelquefois mélangée à dessein avec de la cendre, pour les aider à tuer ce temps de famine si long. Il ajoute que l'expression : *Long comme un jour sans pain*, devait s'appliquer à cette époque avec un réalisme lamentable.

Et pour terminer, voici encore quelques témoignages ou renseignements dignes de foi qui résument et confirment l'état de choses qui vient d'être imparfaitement décrit :

Extrait des notes du pasteur H.-L. Dutoit, à Combremont-le-Grand, consignées en marge du registre des baptêmes de cette paroisse :

« Ce n'est guère possible en finissant cette année (1816), de ne pas reporter un coup d'œil en arrière et de ne pas prier Dieu de nous faire la grâce de ne plus en envoyer de semblable, ayant été on ne peut plus malheureuse par l'extrême médiocrité de toutes les récoltes, l'excessive cherté de toutes les denrées et la misère qui en résulte pour tant d'individus de tous les quartiers... »

De la Chronique de la famille Dumur, de Grandvaux, mise à jour par l'historien Benjamin Dumur :

« On ne voyait partout que gens inoccupés. Plusieurs eurent faim les deux tiers de l'année. Des personnes qu'on n'avait jamais vues précédemment demander l'aumône étaient heureuses de recevoir à la porte une pomme de terre ou deux qu'elles mangeaient avec la peau.

» Les riches eux-mêmes manquaient d'argent car, par des temps si durs, on n'osait et ne pouvait faire rentrer ses intérêts. »

De l'Histoire de Vallorbe, par Vallotton-Aubert :

« Notre plume se refuse à peindre comme il faudrait les souffrances et la misère de cet horrible temps. Les marchés mal approvisionnés de vivres qu'on enlevait immédiatement à des prix exorbitants; les boulangers assaillis par des affamés qu'on ne pouvait satisfaire; des artisans et des petits paysans obligés de recourir aux bourses communales pour suffire chichement à leurs besoins; des parents se privant du nécessaire afin de répondre à moitié aux demandes de leurs

enfants, voilà ce qu'il nous faudrait dire, avec beaucoup d'autres choses... »

« Les conquêtes de l'esprit libéral et progressif furent notablement entravées, dans le canton de Vaud comme dans le reste de la Suisse, dit Gaullieur, par les souffrances produites par la disette de 1816. »

La situation ne s'améliora que lorsque les récoltes de 1817, heureusement abondantes, firent baisser les prix des produits du sol.

Remise de ces épreuves, la Suisse put reprendre les allures régulières de sa vie publique et sa marche vers l'idéal.

Peu à peu la vie économique redevint normale aussi. L'agriculteur, l'artisan reprirent courage.

Le beau soleil de notre pays brilla de nouveau dans tout son éclat, fécondant le blé dans les plaines, et dorant le raisin des côteaux richement chargés, l'orgueil et l'espoir de ses habitants.

Nous voulons espérer que des jours plus clairs luiront de même pour notre vieille Suisse épargnée, plus unie et plus forte que jamais dans l'estime et l'amour mutuels de tous ses enfants, lorsque l'aquilon qui souffle sur l'humanité aura fait place à la fraîche brise de la paix.

Berne, 8 décembre 1916.

Marc HENRIOUD.